

# Procès-Verbal Conseil municipal Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à 20 h,  
les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnéry  
se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal,  
sous la présidence de Monsieur Claude VIET, maire,  
suite à la convocation adressée le 26 février 2026,  
conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités  
territoriales.

## **PRÉSENTS :**

Claude VIET  
Blandine LE SAUCE  
Michel ANGER  
Denis BIDAN  
Auguste AUBIN  
Patrice HUET

Mickaël CALME  
Christophe ROBIN  
Catherine LE METAYER  
Rachelle RENOUARD  
Carole SCHNAIDERMAN

## **EXCUSÉS:**

Juline RIGOUX et Nicolas CHEVALIER

Carole SCHNAIDERMAN est désignée secrétaire de séance

Vote des Comptes Administratifs 2025.....	3
Vote des comptes de gestion 2025 .....	4
Vote du contrat association - Ecole Sainte-Anne 2025/2026 .....	4
Logements Sociaux .....	4
Intempéries, pluies abondantes .....	5
Voirie 2026.....	5
Nouveau lotissement .....	5
Personnel.....	5
Questions diverses.....	6
ALSH : Facturation 2025.....	6
Antenne Relais Route de Noyal-Pontivy .....	6
Eco-pâturage abords de l'étang :.....	6
Cimetière :.....	6
Salle de Fêtes : .....	6
Eclairage :.....	6
Multisport : .....	7
Animation Estivale Environnement Epci .....	7
Maison Eclusière : .....	7
Affaire CCAS / URSSAFF / Plaidoirie à venir .....	7
Election municipal du 15 mars.....	7
La Tricothèque à la bibliothèque .....	7
Animations jeunesse.....	7
Opération argent de poche.....	7

## Vote des Comptes Administratifs 2025

Après que le maire se soit retiré, Michel Anger, 1<sup>er</sup> adjoint présente les Comptes administratifs 2025 :

<b><u>Budget Général 22000</u></b>	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Dépenses	684 527,64€
Recettes	964 190,39€
Soit un excédent de	<b>279 662,74€</b>
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	443 881,21€
Recettes	259 906,34€
Soit un déficit de	<b>183 974,87 €</b>
<b><u>Lotissement du Meniou 22002</u></b>	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Dépenses	15 666,68€
Recettes	18 633,19€
Soit un Excédent de	<b>2 966,51 €</b>
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	18 633,19€
Recettes	0
Soit un déficit de	18 633,19 €
<b><u>Lotissement Résidence des Pommiers 22001</u></b>	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Dépenses	140 123,42€
Recettes	141 559,12€
Soit un excédent de	<b>1 435,70€</b>
<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	68 721,31€
Recettes	78 049,48€
Soit un excédent de	<b>9 328,17€</b>
<b><u>Logements 22003</u></b>	
<u>Section de Fonctionnement:</u>	
Dépenses	33 203,25€
Recettes	3 414,68€
Soit un déficit de	<b>-29 788,57€</b>
<u>Section d'investissement:</u>	
Dépenses	690 280,78€
Recettes	735 038,54€
Soit un excédent de	<b>44 757,76€</b>

Après délibération les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

## Vote des comptes de gestion 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion des quatre budgets établis par le service de gestion comptable de Pontivy accompagnés des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer.

## Vote du contrat association- Ecole Sainte-Anne 2025/2026

Carole Schnaiderman, adjointe aux affaires scolaires, présente les charges de l'école publique pour l'année 2024.

Après discussion, le conseil municipal :

- considérant **le coût par élève élémentaire 2024** de l'école des couleurs de 14 659,90/45 élèves  
soit **325,78 €**,
- considérant **le coût par élève de maternelle 2024** de l'école des couleurs de 22 332,00 € (coût de l'Atsem)/15 élèves 1 488,80€ + 325,78 € soit **1 814,58 €**,
- vote **un contrat d'association 2025/2026** de  
325,78 € X 31 élèves élémentaires (gonnériens) = 10 099,18 €  
1 814,58 € X 19 élèves de maternelle (gonnériens) = 34 477,02 €.

**Soit un total de 44 576,20 €.**

La subvention sera versée en deux versements le 31/03/2026 et le 30/06/2026.

## Logements Sociaux

Après présentation de l'avancement des travaux des logements sociaux rue saint-Joseph, le conseil municipal approuve les avenants suivants aux marchés :

Lots	Entreprises	Avenant	Objet de l'avenant	Montant HT	Montant total HT du marché
2 Enduits	Rivas	n°1	Réalisation d'un enduit supplémentaire	1064,00	<b>6 196,00</b>
5 Menuiseries Extérieures	Le Corgne	n°1	Remplacement 5 vantaux portes-fenêtres par 5 autres munis d'une serrure et des menuiseries bois par de l'aluminium	771,63	<b>38 951,65</b>
10 Chauffage Plomberie	ALC Thermique	n°1	Réalisation de toutes alimentations par la dalle de l'étage due au changement de dalle du rdc	2520,00	<b>79 659,48</b>

Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les avenants avec les entreprises.

Le conseil municipal approuve le devis d'Enedis pour la réalisation des cinq branchements électriques des logements sociaux rue Saint-Joseph pour un montant de **6 204,60 € HT** et autorise le maire ou un adjoint à signer le devis.

Considérant l'estimatif établi par le cabinet Nicolas des travaux pour aménager les jardins et les abords des cinq logements sociaux en cours de construction, le conseil municipal

autorise le lancement de la consultation des entreprises selon la procédure des marchés de gré à gré, plusieurs entreprises seront directement consultées.

## Intempéries, pluies abondantes

Suites aux récentes intempéries de pluies abondantes, des menaces d'inondations ont été constatées Rue Saint-Joseph, amplifiées depuis la réalisation du nouveau parking Rue de la Fontaine. Pour y remédier il est proposé de remplacer un busage existant par un nouveau de diamètre plus important (300) sur 19 ml et de prévoir un second busage sur 10 ml pour collecter les eaux pluviales du parking du bâtiment locatif et celui de la Rue de la Fontaine.

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Kalon TP pour un montant de **5 330,00 € HT** et autorise le maire ou un adjoint à le signer.

## Voirie 2026

Après présentation du programme voirie 2026 retenu par la commission et dans l'attente d'une nouvelle inspection de la voirie suite aux dernières intempéries le conseil approuve le devis estimatif calculé par le service de Pontivy Communauté pour un montant de 47 449,35 €F HT pour réaliser 895 ml sur deux sites Trémauguin et Hilvern.

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre 2026 auprès de Pontivy Communauté.

## Nouveau lotissement

Le maire fait le point sur la recherche de terrain et le financement de la réalisation d'un nouveau lotissement communal. Pour avancer dans la réflexion il faut faire des études.

Il détaille la proposition du cabinet Nicolas de Pontivy associé au cabinet Atelier S pour réaliser la conception d'un nouveau lotissement de 20 lots.

Après discussion et pour avancer dans la réflexion, le conseil municipal approuve la signature d'une partie du marché de maîtrise d'œuvre pour le lever topographique, les études préalables et le schéma d'aménagement, le plan de composition et l'avant-projet, pour un montant de **8 900,00 € HT** et autorise le maire ou adjoint à signer le marché.

## Personnel

### Avancement de grade 2026

Considérant l'avancement de grade 2026 possible d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, le conseil municipal approuve la consultation du Comité Social Territorial en proposant un taux de promu/promouvable de 100% pour ce grade et la suppression du poste d'adjoint administratif 19/35 H au 01/07/2026 date d'avancement de l'agent à ce grade sur la base de la même quotité horaire

### Contrat de mise à disposition de personnel par l'association Ates

Suite aux besoins de recrutement d'un agent pour effectuer le ménage dans les bâtiments communaux, un contrat a été signé avec l'association Ates de Pontivy (Association Travail Emploi Solidarité). Un agent a commencé en février, tarif horaire sur la base du SMIC en vigueur plus 10% de congés payés.

## Questions diverses

### ALSH : Facturation 2025

Mr le Maire et Carole Schnaiderman ont rencontré Mr Le Maire de Saint Gérard-Croixanvec concernant l'ALSH.

Il a été demandé des réunions plus régulières (1 fois par trimestre) et une vision plus claire sur le fonctionnement et la gestion de l'ALSH (effectifs, activités proposées...)

Aussi il a été demandé de revoir les modalités de refacturation en s'appuyant sur une facturation sur la base du nombre de journées par enfant faites sur chaque période.

Mr Le Maire de Saint Gérard-Croixanvec devait se renseigner sur les modalités d'information faites pour le séjour de l'été dernier. Aucun gonnérien n'a participé, 1 seul enfant à Gueltas... Le conseil est invité à valider le bilan ALSH 2024/2025 et à autoriser Mr le Maire à procéder au règlement du mandat.

Le conseil municipal vote 10 pour et 1 abstention

### Antenne Relais Route de Noyal-Pontivy

La déclaration de travaux n'a pas été déposée en décembre comme prévu. Le maire a confirmé auprès des services préfectoraux que cette antenne est attendue par la population pour couvrir les besoins en réseau de téléphonie mobile de certains opérateurs.

### Eco pâturage abords de l'étang :

Le conseil municipal approuve le contrat proposé par Argoat Eco pâturage pour un montant 1 224,00 € TTC ou 102 € TTC/mois., environ 9 mois facturés par an.

### Cimetière :

Michel Anger présente le projet d'agrandir l'espace colombarium au cimetière et de remplacer les portes vieillissantes de l'ossuaire. Le conseil approuve les deux projets et attend la réception des derniers devis pour prendre une décision

### Salle de Fêtes :

Michel Anger informe l'assemblée qu'une rampe d'éclairage est défectueuse dans la salle, des devis ont été demandés pour remplacer tout l'éclairage actuel par des lampes LED.

Par ailleurs une étude a été également demandée pour séparer le compteur électrique commun à la mairie, l'école, la salle, la cantine et la garderie pour éviter les soucis et défauts récurrents qui font sauter le disjoncteur général situé à la mairie.

### Eclairage :

Michel Anger présente les devis établis par Morbihan Energies pour le remplacement de 3 lampes au lotissement du Meniou pour un montant de 1 813 € HT et le lampadaire accidenté rue du point du jour pour un montant de 1 673 € HT. Le conseil municipal approuve le remplacement de ce dernier et autorise le maire ou un adjoint à le signer. La décision de remplacer les lampes du lotissement est reportée.

Le conseil municipal valide le changement du lampadaire rue du point du jour.

## Multisport :

Michel Anger présente le comparatif des devis reçus pour remplacer le revêtement gazon synthétique du multisport qui a dix ans.

Après discussion le conseil municipal décide de reporter cette dépense en 2027.

## Animation Estivale Environnement Epci :

Choix demandé Jardin « spirale aromatique en pierres sèches »

## Maison Eclusière :

Expo du 12 au 23/07 JP Moisan Marqueterie

## Affaire CCAS / URSSAFF / Plaidoirie à venir

La Cour d'Appel de Rennes a fixé l'audience de plaidoiries au 6 mai 2026 à 9h15 dans l'affaire en cours.

Le cabinet de Maître Christian MARQUES nous y représentera

## Election municipal du 15 mars

Fixation des permanences.

## La Tricothèque à la bibliothèque

Sylvie Mullier, bénévole, propose de lancer une nouvelle activité au sein de la bibliothèque : la Tricothèque. La Tricothèque est une extension de la bibliothèque. Les personnes souhaitant y participer devront simplement s'y inscrire (inscription gratuite). Plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet. Une Tricothèque est un lieu convivial où l'on peut se réunir pour pratiquer des travaux d'aiguille, comme le tricot ou le crochet, et éventuellement emprunter du matériel (laine, aiguilles...), à la manière d'une bibliothèque dédiée aux loisirs créatifs. Par extension, cet espace pourra également accueillir différentes activités manuelles et créatives.

L'objectif est de rassembler des personnes d'une même région afin de favoriser les échanges, le partage de savoir-faire et les moments de convivialité.

Atelier TRICOTHEQUE le mercredi de 14h à 16h 30 salle des permanences qui jouxte la bibliothèque. Pendant l'atelier la bibliothèque sera ouverte au public.

## Animations jeunesse

Une nouvelle dynamique a été lancée pour les vacances de février avec un nouveau groupe de 8 jeunes gonnériens de 11 à 14 ans.

## Opération argent de poche

L'arrêté de régie, mis en place pour le paiement des heures effectuées par les jeunes dans le cadre de l'opération argent de poche, doit être modifié. En effet à partir de cette année il est demandé par le service de gestion comptable (SGC) d'effectuer un virement plutôt qu'un règlement par espèces.

Le conseil est invité à valider le règlement par virement des heures effectuées dans le cadre de l'opération argent de poche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h38